DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 24

exercice: 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 27 JUIN A 19H30

Extrait affiché le :

28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

M. le Maire

Absents:

Mme PANO-WENTZEL Marylène

M. ROMARY Fabrice M. DEMENGE Abel

Objet: Maintenance des archives

Communales.

N° 69/2018

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie Mme ANDRÉ Sophie M. CHARDIN Denis à

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, sollicite du Conseil Municipal le renouvellement de la convention de maintenance des archives communales avec la société CODEXIA, qui donne entière satisfaction depuis de nombreuses années, pour une durée de 3 ans.

Le coût de la vacation journalière est inchangé et figé à la somme de 430 €

hors taxes.

Le Conseil Municipal en délibère et c'est à l'unanimité qu'il autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention qui prend effet au 01/01/2018.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,